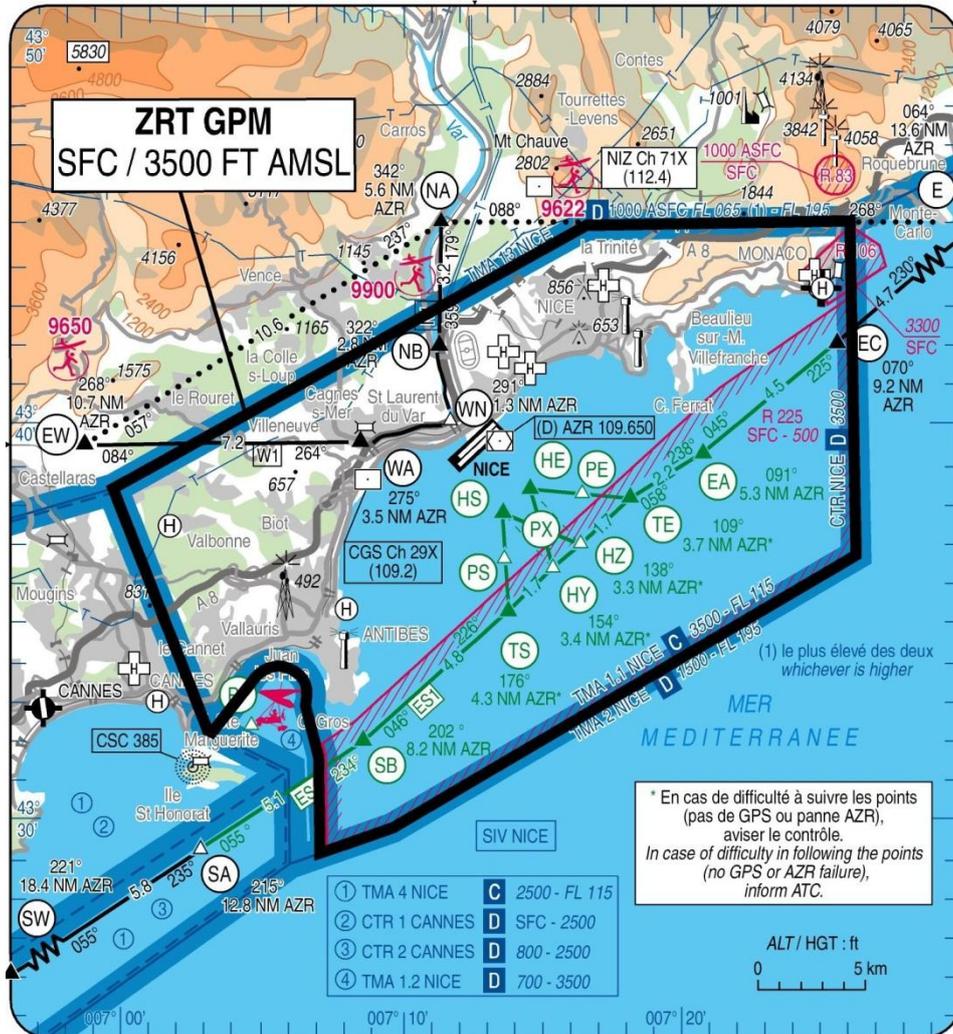


Objet : Création d'une zone réglementée temporaire (ZRT) « GPM » pour le Grand Prix de Monaco de Formule 1 et d'un itinéraire transit grand sud hélicoptère

En vigueur Du 24 au 27 mai 2024

Lieu : FIR Marseille LFMM – AD : NICE Côte d'azur LFMN, CANNES Mandelieu LFMD - Hélicoptère : Monaco LNMC



Extrait carte Hélistation Nice 30 NOV 2023 : AD 3 LFMN APP 01

ACTIVITÉ

Gestion des vols CAG par Nice Côte d'Azur

DATES ET HEURES D'ACTIVITÉ

ZRT active :
24 mai : 00H00 - 23H59
25 mai : 00H00 - 23H59
26 mai : 00H00 - 23H59
27 mai : 00H00 - 12H00

INFORMATION DES USAGERS

NICE INFO : 120.850 MHz, 122.925 MHz
 NICE TOUR : 122.380 MHz, 123.150 MHz
 CANNES TOUR : 118.625 MHz
 LERINS TWR : 120.780 MHz
 MONACO TOUR : 124.000 MHz

GESTIONNAIRE

Nice Côte d'Azur Tour

STATUT

Zone réglementée temporaire qui coexiste avec les espaces aériens avec lesquels elle interfère

CONDITIONS DE PENETRATION

CAG IFR : sur autorisation de NICE TWR.

CAG VFR et CAM : contournement obligatoire pendant l'activité sauf pour :

- les aéronefs conduisant des opérations de secours, de sauvetage, de douanes, de police ou de sécurité civile lorsque leur mission ne permet pas le contournement de la ZRT ;
- les hélicoptères opérant la ligne Nice-Monaco, dont le nombre et l'identification sont approuvés par les autorités monégasques et françaises ;
- les hélicoptères ayant suivi la procédure d'autorisation du gestionnaire décrite dans le SUP AIP 033/24 ayant pour objet « Restrictions d'utilisation de l'AD cause Festival du Film de Cannes et Grand Prix de Monaco » ;
- les hélicoptères basés à Nice Côte d'Azur ou à Monaco utilisant le transit mentionné au paragraphe des dispositions complémentaires.

SERVICES RENDUS

A l'intérieur de la ZRT GPM, les services de la circulation aérienne rendus aux aéronefs sont identiques à ceux rendus dans les espaces avec lesquels cette zone coexiste.

LIMITES LATERALES ET VERTICALES

Limites latérales et verticales identiques à la CTR Nice (cf. AIP France AD 2.17 LFMN) à l'exclusion de la zone LF-R 106 Monaco lorsque celle-ci est active.

DISPOSITIONS PARTICULIERES**Hélicoptères**

Pour rappel :

- Dans la ZRT, conditions météorologiques minimales d'utilisation des trajectoires hélicoptères au départ et à l'arrivée des FATOs de l'aérodrome de Nice Côte d'Azur :

	Visi	Plafond
Jour	5 km	1500ft
Nuit	8 km	1500ft

- VFR spécial : les hélicoptères peuvent obtenir une clearance de VFR spécial sur les itinéraires entre Nice et Monaco si :
 - Visibilité > 5km,
 - Plafond > 1000ft.

Création d'un itinéraire de transit hélicoptères dit « Grand Sud », activable par le contrôle pendant les plages d'activation de la ZRT :

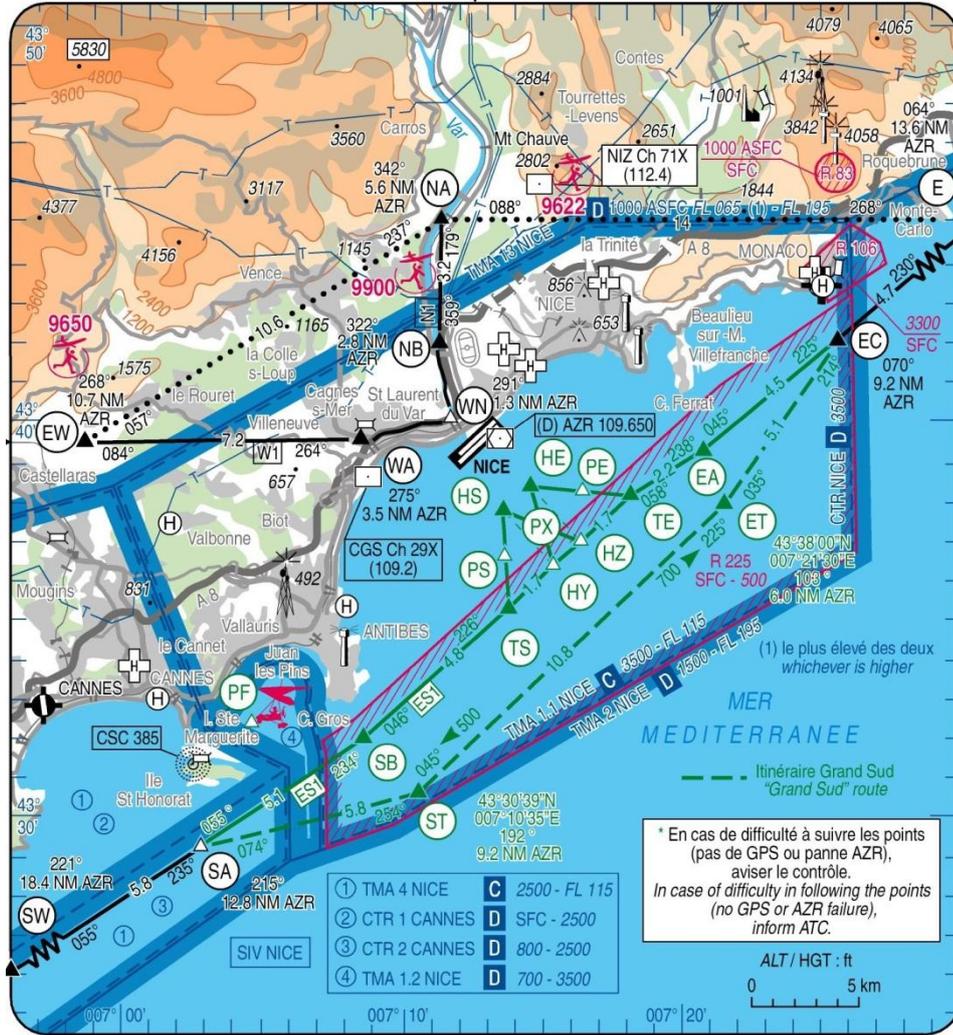
- Défini entre MONACO et CANNES passant par les points : EC – ET (2 NM au Sud-Est du point EA) – ST (2 NM au Sud-Est du point SB) – SA ;
- Utilisable **de jour** ;
- Si piste 04 en service : Altitude de 500ft AMSL vers l'Ouest et 700 ft AMSL vers l'Est ;
- Si piste 22 en service : Altitude de 500 ft AMSL dans les 2 sens.

Fréquence de contact pour les hélicoptères en transit Sud : 123.150 Mhz

Des mesures de régulation de débit de trafic peuvent être mises en œuvre.

Les usagers aériens sont invités à prendre connaissance des informations complémentaires qui pourraient être portées à leur connaissance par la voie de l'information aéronautique, notamment en ce qui concerne les restrictions d'utilisation des plateformes aéroportuaires de Nice et de Cannes.

Transit hélicoptères "Grand Sud"



Extrait carte Hélistation Nice 30 NOV 2023 : AD 3 LFMN APP 01

ORGANISME A CONTACTER

Aéroport de NICE Côte d'Azur
 BP 3036
 06201 NICE CEDEX 3
 04 93 17 21 31